



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soutien du marché

Question écrite n° 96870

Texte de la question

M. Philippe Morenvillier s'adresse à M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, pour lui demander le bilan pour l'année 2010 du dispositif de la "prime à la casse" pour la région Lorraine et les quatre départements lorrains.

Texte de la réponse

En 2010, l'Agence de services et de paiement, qui assure la gestion du dispositif, a procédé au versement de 24 015 primes à la casse correspondant à des véhicules neufs immatriculés en région Lorraine. Ces primes, qui représentent un montant total de 20 034 300 EUR, se répartissent comme suit : 7 632 primes, soit 6 354 700 EUR, correspondant à des véhicules neufs immatriculés en Meurthe-et-Moselle ; 1 488 primes, soit 1 212 400 EUR, correspondant à des véhicules neufs immatriculés dans la Meuse ; 10 787 primes, soit 9 044 200 EUR, correspondant à des véhicules neufs immatriculés dans la Moselle ; 4 108 primes, soit 3 423 000 EUR, correspondant à des véhicules neufs immatriculés dans les Vosges.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Morenvillier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96870

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13889

Réponse publiée le : 15 février 2011, page 1550